

**A l'attention des Bâtonniers des  
Barreaux membres de la CIB**

Paris, le 16 Mars 2018,

Madame, Monsieur le Bâtonnier,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'invitation au Concours international d'art oratoire organisé par la Conférence Internationale des Barreaux (CIB) en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Comme chaque année, le concours se découpe en trois phases avec :

1. La présélection d'un candidat par chaque barreau membre de la CIB ;
2. La sélection des cinq candidats finalistes par un jury composé du Bureau de la CIB et d'un représentant de l'OIF ;
3. La prise en charge des cinq candidats finalistes pour participer au 33<sup>ème</sup> congrès de la CIB à Lausanne à l'occasion duquel se tiendra la finale du concours.

En ce qui concerne le candidat de votre barreau, nous vous rappelons qu'il est nécessaire de justifier des modalités de sa sélection auprès des organisateurs du concours et de transmettre le nom du candidat retenu avant le 4 juin 2018.

Cette sélection peut résulter de l'organisation d'un pré-concours ou du choix d'un candidat ayant d'ores-et-déjà remporté un concours à l'échelle de votre Barreau. En toute hypothèse, le règlement prévoit que la décision incombe au Bâtonnier de chaque barreau ou à son représentant.

Vous trouverez en pièce-jointe l'invitation ainsi que le règlement du concours.

Dans l'attente de connaître le nom de votre champion, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bâtonnier, en l'expression de ma considération la plus dévouée.



**Bâtonnier Bernard Vatier**  
Secrétaire général de la CIB